

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N° 2023-06-04

Date de convocation : 20 juin 2023	VOTES
Nombre de membres en exercice : 7	Pour : 5
Nombre de membres présents : 5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 5	Abstention : 0

Le vingt-trois juin 2023, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : Nathalie ADREY, Stéphanie CLEMENTE, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques SONILHAC

Procurations : néant

Absents : néant

Excusés : Hélène BARBOT et Nicolas DUROU

Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

**Objet : Fixation du loyer du logement communal situé 96 Route du Pont**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à nouvelle évaluation du loyer pour le logement communal situé 96 Route du Pont, du fait du changement de locataire. En effet jusqu'alors, le montant du loyer s'élevait à 426 €, et n'avait pas été révisé depuis 2007.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de fixer le montant du loyer du logement situé 96 Route du Pont, à 500 €.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jacques SONILHAC

Transmis à la Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le 26 juin 2023

COURRIER ARRIVEE LE

29 JUIN 2023

Sous-Préfecture de MIRANDE

